

**Le lundi 25 septembre 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 septembre 2023, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Présents : 8  
Votants : 8

***Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Sylvain KERMARREC, Delphine GUIDAL et Robert ROUSSEAU excusés***

***Secrétaire de séance : Fabienne MORVAN***

#### **0.06. 23 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIÈRE REUNION**

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

#### **1.06.23 MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre le secrétariat de la mairie sera ouvert au public tous les matins de 9h à 12h du lundi au vendredi.

La mairie sera donc ouverte le mercredi matin de 9h à 12 h et fermée le samedi matin de 10h à 12h. par ailleurs, la permanence d'élus sera maintenue le samedi matin de 9h à 10 h.

Compte tenu de la réorganisation et du changement des jours d'ouverture du secrétariat de la mairie, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles L 313-1 et L 542-1 et suivants du code général de la fonction publique, de porter la durée du temps de travail de l'emploi de l'adjoint administratif à temps non complet créé pour une durée de 23 heures par semaine par délibération du 4 février 2019, à 24 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition, à l'unanimité des membres présents.**

### 2.06.23 CONVENTION SDEF

M. le Maire présente au Conseil Municipal le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et le souhaite que le SDEF se charge de réaliser cette opération.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réforme DT/DICT. Cette réforme du 1er juillet 2012 a prévu diverses obligations avec un échéancier dans le but, d'une part, d'améliorer la précision du repérage des réseaux et de ce fait la sécurité lors des travaux, et d'autre part de fiabiliser l'échange d'informations entre les acteurs concernés : collectivités, exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrages et entreprises de travaux.

Il est notamment prévu l'obligation d'un repérage géo-référencé des réseaux souterrains éclairage public existants, devant respecter l'échéancier suivant :

- 1er janvier 2020 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux.
- 1er janvier 2026 : obligation d'utiliser des plans et tracés géo référencés pour les réseaux sensibles enterrés en unité urbaine pour répondre aux déclarations de travaux en zone rurale.

Dans le cadre de cette demande, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune, afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Géoréférencement .....	900,00 € HT
Soit un total de .....	900,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : .....	630,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Géoréférencement .....	270,00 €
Soit un total de .....	270,00 €

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- \* **Accepte que le géoréférencement des réseaux d'éclairage public soit réalisé sur le territoire communal par l'intermédiaire du SDEF,**
- \* **Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 270,00 €,**

\* **Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.**

### **3.06.23 MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DE TI BRAS**

Suite à la délibération 2.05.23 du 26 juin 2023 concernant le marché de maîtrise d'œuvre le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer le contrat et tout document inhérent à ce marché.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition, à l'unanimité des membres présents et AUTORISE le maire à signer le contrat et tout document inhérent à ce marché.**

### **4.06.23 INSTALLATION D'UN ABRI VÉLO**

La commission de travaux propose l'achat d'un abri vélo, modèle Caméléon, auprès de la société Tanguy Matériaux pour un montant HT de 1 999,84 €. La pose de la structure sera réalisée par les services de la Communauté de Communes. L'abri sera implanté près de l'arrêt de car derrière l'église.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition, à la majorité des membres présents.**

### **5.06.29 ÉTUDE DE SOL POUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES TOILETTES PUBLIQUES**

Afin de mettre aux normes l'assainissement des toilettes publiques du Bourg, une étude de sol est nécessaire. Des devis ont été demandés auprès de différents bureau d'études.

**Le Conseil Municipal DÉCIDE de confier l'étude de sol à Aqua Green Environnement pour un montant TTC de 440 €.**

### **6.06.23 DIVERS TRAVAUX**

Mikaël LE MÈNE, adjoint au Maire présente à l'assemblée le projet de plantations de 10 arbres le long du ruisseau du Bas du Bourg, en remplacements d'arbres malades. Pour se faire, des travaux de terrassement de fosses d'arbres sont à prévoir. L'Entreprise Paul TP propose la réalisation de ces travaux pour un montant HT de 1 386 €.

**Le Conseil Municipal DÉCIDE de confier les travaux de terrassement de 10 fosses d'arbres à l'entreprise PAUL TP pour un montant HT de 1 386 €.**

#### **7.06.29 ACHAT DE FOUR MICRO ONDES**

Afin d'équiper la cuisine de la salle polyvalente, Mr le Maire propose l'achat d'un micro-ondes auprès de Ploudal Distribution pour un montant TTC de 99,90 €.

**Le Conseil Municipal ACCEPTE cette proposition.**

#### **8.09.23 DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

L'association des Anciens Marins de Mers el Kébir et les Familles des Victimes a souhaité ériger à Brest un mémorial inscrivant dans l'espace public les noms de toutes les victimes de cette tragédie de juillet 1940 qui fit 1297 victimes parmi les marins embarqués à bord, dont 1 victime de Tréouergat. Le mémorial sera implanté à Ste Anne du Portzic. L'association sollicite toutes les communes dont étaient originaires les victimes de cette tragédie, cette contribution pourrait être à hauteur de 500 € par victime.

**Le Conseil Municipal EST FAVORABLE à cette demande et DÉCIDE l'octroi d'une subvention de 500 € à l'Association des Anciens Marins de Mers el Kébir et les Familles des Victimes.**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**FÊTE DU POTIMARRON ET SES POTES :** afin de participer à la décoration de la commune en vue de la fête du Potimarron et ses Potes du 22 octobre prochain, la municipalité invite ses habitants à un concours de confection d'épouvantail. Un jury composé d'élus jugera les créations les plus originales.

**LE REPAS DES AINÉS :** il aura lieu le samedi 14 octobre à partir de 12h à la salle polyvalente. Les personnes de 65 ans et plus sont invités à prendre part à ce repas

**NETTOYAGE DU CIMETIÈRE :** le nettoyage du cimetière aura lieu vendredi 29 septembre.